



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-281 ter**

Publié le 27 juillet 2021

# **SOMMAIRE**

## **DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DES HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté du 27 juillet 2021 portant délégation de signature aux collaborateurs de Monsieur Jean-Michel THILLIER, Directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France

**Arrêté du 27 juillet 2021 portant délégation de signature aux collaborateurs  
de Monsieur Jean-Michel THILLIER,  
Directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Michel THILLIER en tant que directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France, à compter du 15 août 2020 ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2021 du Préfet de la région des Hauts-de-France portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel THILLIER, directeur interrégional des douanes de Lille ;

**ARRÊTE**

**Article 1er –** Délégation de signature à effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire, et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction interrégionale des Hauts-de-France est donnée à :

- Madame Viviane BOURCEAU, Inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, Cheffe du pôle logistique et informatique;
- Madame Marie-Pierre BRAET, Inspectrice régionale des douanes de 1<sup>ère</sup> classe, secrétaire générale ;
- Monsieur Stéphane GUREGHIAN, Directeur des services douaniers de 1<sup>ère</sup> classe, chef du pôle performance et contrôles internes ;
- Monsieur Macaire KOUKOU, Inspecteur régional des douanes de 2<sup>ème</sup> classe, pôle Logistique – service immobilier ;

Direction interrégionale des douanes des Hauts-de-France  
Secrétariat général  
5 rue de Courtrai CS 10683  
59033 LILLE Cedex  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Amandine SERRA/Marie-Pierre BRAET  
Tél. : 09 702 71 272/271  
Courriel : [amandine.serra@douane.finances.gouv.fr](mailto:amandine.serra@douane.finances.gouv.fr)

Réf. : SGDI 21 - 200163

- Monsieur André DEMAREY, Inspecteur des douanes, pôle Logistique – service budget ;
- Monsieur Xavier LACROIX, Inspecteur des douanes, pôle Logistique – service budget ;
- Madame Brigitte VILGRAIN, agent de constatation principal des douanes de 1ère classe – pôle Logistique cellule TICPE (*pour ce qui concerne le programme 200*) ;
- Madame Hélène LIBERSE, contrôleur principal des douanes – pôle Logistique cellule TICPE (*pour ce qui concerne le programme 200*) ;
- Monsieur Nicolas BULCKAEN, Inspecteur régional des douanes de 3ème classe, pôle FRHL ;
- Monsieur Franck DEBRICQ, Inspecteur régional des douanes de 3ème classe, pôle FRHL.

Article 2 - Délégation de signature à effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et accords-cadre, dans la limite de ses attributions à :

- Madame Viviane BOURCEAU, Inspectrice principale de 1ère classe, Cheffe du pôle logistique et informatique ;
- Madame Marie-Pierre BRAET, Inspectrice régionale des douanes de 1ère classe, secrétaire générale ;
- Monsieur Stéphane GUREGHIAN, Directeur des services douaniers de 1ère classe, chef du pôle performance et contrôles internes ;
- Monsieur Macaire KOUKOU, Inspecteur régional des douanes de 2ème classe, pôle Logistique – service immobilier ;
- Monsieur André DEMAREY, Inspecteur des douanes, pôle Logistique – service budget ;
- Monsieur Xavier LACROIX, Inspecteur des douanes, pôle Logistique – service budget ;
- Monsieur Nicolas BULCKAEN, Inspecteur régional des douanes de 3ème classe, pôle FRHL ;
- Monsieur Franck DEBRICQ, Inspecteur régional des douanes de 3ème classe, pôle FRHL.

Article 3 – La liste des signatures manuscrites des agents repris aux articles 1 et 2 est annexée au présent arrêté.

Article 4 - Le présent arrêté annule et remplace celui du 8 mars 2021.

Article 5 – Le directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Lille, le 27 juillet 2021

**L'Administrateur général des douanes,  
Directeur interrégional à Lille**



**Jean-Michel THILLIER**